

*Questions orales*

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, nous aimerions sûrement tenir compte de la suggestion du député. Nous étudierons celle de M. Bandeen, et en discuterons avec Terre-Neuve pour voir où en sont ces études. Je crois que M. Bandeen pensait à celles-ci mais se demandait si nous ne pourrions maintenant les examiner toutes, c'est-à-dire charger une commission de jeter un coup d'œil sur toute la question, ce qui permettrait en outre aux Terre-neuviens d'avoir leur mot à dire sur les questions très difficiles qui entrent ici en jeu.

**M. Horner:** C'est ça! enterrez toute l'affaire sous une autre commission royale.

**M. Lang:** J'ajouterais, à l'intention du député, que s'il est impossible d'obtenir d'une commission qu'elle fasse une étude rapide et poussée de ces questions, je m'efforcerai de trouver une autre solution.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

## LA DEMANDE DE CRÉDITS DE LA PART DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE POUR L'AMÉLIORATION DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de répondre à la demande des quatre provinces de l'Atlantique à propos de l'amélioration de la route transcanadienne? Peut-il nous dire quand on va décider d'avancer des fonds pour procéder aux travaux de réfection de cette route, qui s'impose pour répondre à l'ensemble des besoins de cette région en matière de transports?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, aucune décision n'a été prise à cet égard, même si nous avons étudié avec les provinces de l'Atlantique l'ordre des priorités des diverses routes dont elles nous ont fait tenir la liste. Il va sans dire qu'à Terre-Neuve et dans les autres régions de l'Atlantique, l'amélioration des routes est très étroitement liée à la nature éventuelle des services ferroviaires offerts et au genre de service maritime qui sera disponible.

\* \* \*

**LES POSTES**

## L'OPPORTUNITÉ DE LA MISE AU RANCART DES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES JUSQU'AU RÈGLEMENT DU CONFLIT—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Étant donné que le médiateur entre les Postes et l'Union canadienne des postiers a renoncé à ses efforts disant de ce conflit qu'il était le plus dur et le plus complexe qu'il ait jamais connu dans le domaine des relations industrielles, et que le gouvernement suscite l'affrontement au pire moment de l'année en refusant d'honorer ses obligations contractuelles, le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à renoncer à tout autre changement technologique au

[M. Marshall.]

ministère des Postes jusqu'à ce que les problèmes actuels aient été réglés à la satisfaction des deux parties?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, premièrement, la médiation n'est pas encore terminée. Il y a eu des consultations entre les parties depuis que M. Hall a indiqué qu'il abandonnait son rôle de médiateur. Et d'une. Deuxièmement, nous faisons tout notre possible pour éviter le genre d'affrontement dont parle le député. Nous avons l'intention de poursuivre les pourparlers conscient du fait que la médiation de M. Hall a été fructueuse. Elle a permis de circonscrire certains problèmes. Le ministère des postes a pris certaines mesures dans le sens demandé par le syndicat. Nous entendons assurément poursuivre dans cette voie.

J'espère que le député souhaite autant que moi que personne ne profèrera de menaces qui entraîneraient l'interruption du service postal. Sauf erreur, il y a eu des menaces. Pas par nous. J'espère que tous les Canadiens continueront à utiliser le service postal et qu'ils seront assurés qu'il ne cessera pas après la période des Fêtes.

**M. Rodriguez:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme les propos du ministre concernant la poursuite des négociations prêtent à controverse et que le ministre et les responsables du ministère des Postes font des déclarations, le ministre va-t-il s'engager à donner à la Chambre un compte rendu des négociations et de la tournure des événements aux Postes concernant l'article 29 pour que la Chambre et le pays soient au courant des rapports qui existent avec les Postes?

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, nous nous sommes occupés de cette affaire à l'abri de la publicité. J'estime qu'il vaut mieux que ces questions se discutent à huis clos, pour ne pas susciter d'inquiétude parmi les Canadiens. Nous estimons avoir fait des progrès jusqu'ici. Nous continuerons à en faire et, espérons-le, il n'y aura d'interruption du service postal ni maintenant ni dans l'avenir.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE**

## LES PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX AGENTS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE EN REGARD DU GONFLEMENT DES FACTURES

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question qui fait suite à celle du chef de l'opposition. Le premier ministre lui a répondu, que des principes directeurs s'appliquent à l'activité des sociétés de la Couronne. Peut-il dire à la Chambre si ces principes autorisent les sociétés de la Couronne à faire ce que le chef du gouvernement a accepté soit gonfler les factures et verser en paiement de transactions des sommes dans des comptes de banque secrets.

**M. Paproski:** On leur graisse la patte.